

ASSEMBLEE GENERALE

financière

Vendredi 22 Novembre 2019

19h15

Espace de Nuit « Le Privilège »

Route d'Espalion

ONET LE CHATEAU





Compte Rendu de la 13^{ème} Assemblée Générale d'Hiver Financière Vendredi 22 Novembre 2019. Espace de Nuit « Le Privilège » (12850)

Liste des Clubs présents ou représentés : Nombre de voix entre parenthèses

Agen/Gages (3), Aguessac A.S.(5), Alrance.(1), Anglars/Vaureilles A.S. (1), Aubrac 98 F.C. (2), Bas Rouergue U.S.(4), Bassin Aveyron J.S.(5), Belmont A.S.(1), Bezonnès l'Inter du Causse (2), Bouillac.(2), Boussac Essor.(2), Bozouls Av.O.(5), Broquiès (1), Camarès Ets (1), Camboulazet Us (1), Campagnac (1), Campuac- Golinhaç-Espeyrac Ent. (2), Canet/Prades de Salars F.C.(1), Capdenac Portugais As (1), Causse Lestang (1), Colombières U.S.(1), Combes Et.S.(1), Costelcalde/Lestrade/Broquiès (2), Creissels U.S. (1), Dourdou U.S. (2), Druelle F.C. (5), Espalion Us. (4), Espoir Foot Club 88 (5), Foissac (2), Foot Ségala/Rieupeyrroux/Salvetat (5) Foot Rouergue (5), , Foot Vallon (5), Galgan (1), GoutrensMayranEnt.S.(1), Haut Lévézou (3), Haut Villefranchois (1), J.S Lévezou Football (5), La Bastide L'Evêque U.S. (1), La Selve Rulhaç (1), La Terrisse F.C.(1), Lacroix barrez(1), Laissac U.S.(5), Larzac Vallées (4), Le Monastère F.C. (5), Le Plô A.S.(1), Le Vibal A.S.(2), Luc Primaube F.C. (5), Mahorais A.S.C (2), Manhaç (1), Méridienne F.C. (2), Millau S.O. (5), Montbazens U.S.(5), Montjaux A.S. (1), Moyrazès A.S (2), Naucelle F.C. (5), Olemps A.S. (5), Onet le Château Football (5), PareloupCéor F.C. (3), Pays Alzuréen (2), Penchot/Livinhaç U.S. (2), Rance et Rougier (3), Réquista U.S. (5), Rignac U.S.P. (5), Rives Etoiles Sportives (3), Rives du Lot (5), Rivière (1), Rodez A.F. (5), Salles Curan/Curan (4), Sauclières F.C.(1), Sébazac S.C. (5), Soulagès Bonneval (1), Souyri J.S.(1), St Afrique Stade (5), St Beazely A.S. (1), St Geniez d'Olt A.S. (3), St Georges de Luzençon/St Rome de Cernon Ent. (3), St Jean/Lédergues (1), St Juéry F.C. (1), St Julien (1), St Laurent d'Olt.(4), St Sernin SP. (1), Ste Radegonde (1), Toulonjac (5), Tournemire/Roquefort (1), Vabres l'Abbaye (2), VabreTizac (1), Viadène Av. (4), Villecomtal/Mouret (2), Villefranche stade (5), Villeneuve/Diège (4).

Liste des Clubs absents : nombre de voix entre parenthèses
Cantoin (1), Firmi (1), Lioujas F.C. (2), St Rome de Tarn (1).

1 – Accueil et Ouverture de la 12^{ème} Assemblée Générale Financière

Le Président, Arnaud Delpal, salue tous les participants et remercie Jean-Michel Lemourier, Directeur de l'Espace de Nuit « Le Privilège », qui accueille aujourd'hui la 13^{ème} Assemblée Générale d'Hiver Financière en se félicitant de ce partenariat.

Il remercie :

Mme Perrine Lahaix - Commissaire aux Comptes de la Société KPMG,
M. Jean Pierre Masbou - Conseiller Départemental délégué au sport et représentant M. le Président du Conseil Départemental, M. Jean François Galliard,
M. Jean Philippe Kéroslian - Maire d'Onet le Château,
M. Jérôme Boscari – Président du District du Tarn et Garonne et représentant le Président de la Ligue Occitanie,
M. Jean-François Angles – Président du CDOS Aveyron.

Il tient à excuser :

M. Stéphane Mazars – Député de l'Aveyron,
M. Jean François Galliard - Président du Conseil Départemental de l'Aveyron,
M. André Drubigny – Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
M. Jean Claude Couailles – Président de la Ligue Occitanie ;

Arnaud Delpal ouvre la 13^{ème} Assemblée Générale d'Hiver des Clubs du District Aveyron Football.

2 – Remise des lauréats du « Challenge Mozaïc – Crédit Agricole »

Muriel Tommasi, Chargée de Communication au Crédit Agricole rappelle le principe de ce Challenge de l'Offensive pour la Saison 2018/2019, en y incluant une dose de Fair-Play dans le classement des différentes équipes. Elle remercie les collaborateurs du District, salariés et bénévoles, qui s'occupent de mettre en avant ce Challenge pendant toute la Saison. Elle rappelle aux clubs le principe de la nouvelle Formule du label.

Les équipes récompensées se voient offrir du matériel pédagogique d'entraînement. Voici la liste des équipes récompensées : Rieupeyroux, Luc-Primaube, Sources de l'Aveyron.

3- Tirage de la Coupe de l'Aveyron Crédit Agricole

La Commission Coupes et Championnats, assistée des représentants du Crédit Agricole des 4 Saisons, procèdent aux tirages de la Coupe Aveyron. Ils rappellent aux clubs les modalités des futures rencontres, notamment en cas d'Arrêté Municipal. Dans ce cas et conformément au Règlement, soit le club recevant trouve un terrain de repli, soit la rencontre est automatiquement inversée.

4 – Mot d'accueil du Président, Arnaud DELPAL

Le Président, Arnaud Delpal, remercie les Clubs présents à cette 13^{ème} Assemblée Générale d'hiver.

Il remercie les Clubs pour leur confiance avec le projet du nouveau bâtiment District, où ce jour restera à marquer d'une pierre blanche avec la pose de la première pierre du bâtiment. Ce projet donne au District les moyens ambitieux de répondre aux besoins de structuration des Clubs aveyronnais, de répondre aux critères de proximité en y mettant des moyens humains et matériels de qualité. Dès septembre 2020, il deviendra le 3^{ème} pôle de formation d'Occitanie. Il rappelle que ce projet a été validé par les conseils comptables en prenant soin de ne pas mettre à mal l'équilibre financier du District.

Il informe les Clubs que le CNDS est remplacé par la mise en place de L'Agence Nationale du Sport où la FFF est tête de réseau pour redistribuer les sommes allouées aux Centres de Gestion.

Aussi, il s'inquiète des comportements excessifs de certains joueurs ou dirigeants sur les terrains de Football, notamment vis-à-vis du corps arbitral. Il rappelle le durcissement des sanctions concernant ces dérives disciplinaires et en appelle à la responsabilité de tous.

5 – Appel des représentants des clubs (Quorum)

La Secrétaire Générale, Aline Chaomleffel, informe l'assistance que le nombre de Clubs présents ou représentés est de 89 sur 93 clubs soit 89,36 %. Ils représentent 243 voix sur 248 soit 97,98 %.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

6 – Adoption du compte rendu de la 52ème Assemblée Générale Ordinaire du 14 Juin 2019

La Secrétaire Générale, Aline Chaomleffel rappelle la transmission via la messagerie officielle des clubs du compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Eté Ordinaire du 14 juin 2019.

Elle demande à l'Assemblée si des questions sont à poser, en l'absence, elle passe au vote du compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Eté Ordinaire du 14 juin 2019.

Résolution n°1 : Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Eté Ordinaire du 18 juin 2018.

Vote : adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés (89 clubs, 243 voix)

7- Rapport financier au 30 juin 2019

a- Lecture du rapport par le Trésorier Christian CUSSAC (Annexe 1)

Christian Cussac, Trésorier Général présente le rapport financier arrêté au 30 juin 2019.

Bonjour,

Vous avez reçu, par mail, le compte de Résultat et le Bilan de la Saison écoulée (période comptable du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019). Ces documents étaient annexés à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Financière d'aujourd'hui.

En préambule, je tiens à remercier le Personnel Administratif et Technique du DISTRICT, et, en particulier, la Directrice qui gère la comptabilité au quotidien, la Société d'Expertise comptable Fid'Aveyr qui nous a aidés dans les écritures de fin d'Exercice et KPMG SA qui a assuré le contrôle des comptes, sans oublier le Comité Directeur dans son ensemble en y incluant les bénévoles qui œuvrent pour le District.

Je vais essayer de vous éclairer sur les faits marquants de la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, par les grandes masses du budget.

Je pense que tout le monde a vu que l'Exercice concerné était excédentaire, à marquer d'une pierre blanche, de **109 050 €**. Le Résultat de l'Exercice sera utilisé pour l'achat du terrain (**36 000 €**).

Regardons le compte de **Résultat** :

Commençons par les Produits :

Production vendue de Biens et Services **255 180 €** avec une hausse due à une augmentation des amendes sportives et frais de dossiers à hauteur de **21 979 €**.

Les subventions d'exploitation évoluent au gré de la date de versement (subvention du Conseil Départemental stable alors que nous pouvons nous inquiéter de l'avenir du CNDS, et plus largement, de la gouvernance du sport et de moyens alloués par l'Etat pour son développement avec son transfert sous l'Agence Nationale du Sport gérée par l'Etat et où la FFF a pour mission la répartition vers les Centres de Gestion.

Les transferts de charges (ce sont les aides de la Fédération Française de Football, de la Ligue et autres) pour l'aide à l'emploi pour **81 977 €** sur l'Exercice, soit une hausse de **12 197 €** qui correspond à une aide en direction des Clubs par la mise à disposition de Services Civiques via le Numéro d'Agrément du District Aveyron Football.

Concernant les engagements, où le coût par équipe est stable, une forte augmentation due, notamment à la création des Championnats de D1 Seniors et U17 Féminines, ainsi qu'une progression du nombre d'engagés en Futsal Jeunes. A noter, par contre, un désengagement des Clubs pour le Futsal Seniors. Notons que l'aide de la LFA pour mener les actions techniques est en légère augmentation (**4 000 €**) et concerne les Contrats d'Objectifs sur les thématiques d'accompagnement des actions de développement en direction des Clubs.

Enfin, une forte hausse des recettes des Coupes Seniors pour **28 221 €**, soit **48 %**, due principalement à la Coupe de l'Aveyron où la mobilisation de tous (bénévoles du District, Partenaires, Clubs engagés et spectateurs...) est à saluer ; le gain revenant au Football Aveyronnais.

En résumé, un total de produits à hauteur de **694 838 €** pour **576 013 €** la Saison dernière, soit une hausse de **20 %**.

Place aux charges où mon regard de Trésorier se porte sur le poste des salaires avec une maîtrise des traitements et Charges Sociales (hausse de + **261 €**).

Sur les charges de fonctionnement, une maîtrise, une nouvelle fois, nous conforte dans la recherche des économies de gestion (comme par exemple – **3000 €** en fournitures de bureau).

L'accompagnement de l'Equipe Départementale Technique (+ 12 472 €) via des visites au sein des Clubs pour aider à leur structuration se renforce.

Enfin, en conclusion, les charges atteignent 585 789 € pour 576 594 € la Saison dernière, soit une hausse de 1.6 %.

Le bilan laisse apparaître un excédent important dû principalement à l'augmentation des subventions et des rétrocessions de la Ligue de 30 000 €, à une hausse des sanctions sportives de 20 000 € et des produits de Coupes de 23 000 € sur un excédent de 109 050 €.

Une ligne qui ne change pas le Résultat mais que je tiens une nouvelle fois à vous présenter est celle des Frais abandonnés ou Reçus CERFA pour un montant d'environ 24 212 €.

Ce sont les frais calculés par rapport aux kilomètres effectués par les bénévoles du DISTRICT lors de l'Exercice. Aucun remboursement de ces déplacements, par contre, un Reçu CERFA est délivré au bénévole qui peut l'utiliser pour sa déclaration d'impôt sur le revenu pour bénéficier de 60 % de réduction sur les frais engagés.

Le bénévole n'est pas indemnisé, mais peut bénéficier d'une réduction d'impôt, bien sûr, s'il est imposable.

Après l'adoption, nous devons inclure ce résultat au report des Exercices antérieurs.

Résolution n°2 : Adoption du Rapport Financier au 30 juin 2019

Vote : adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés (89 clubs, 243 voix)

b- Rapport du Commissaire aux Comptes (Annexe 2)

Mme Perrine Lahaix, Commissaire aux Comptes chez KPMG, présente son rapport. Le Président remercie Perrine Lahaix pour ces explications et ses conseils dans le cadre de sa mission.

Christian Cussac, reprend la parole afin de répondre aux éventuelles questions. Sans intervention de l'assistance, il propose au Président de faire l'affectation du Résultat sur l'excédent des fonds propres de l'Association. En l'absence de questions, Arnaud Delpal procède au vote.

Résolution n°3 : Affectation du résultat positif de 109 050,00 € sur l'excédent des fonds propres du District Aveyron Football.

Vote : adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés (89 clubs, 243 voix)

8 - Présentation du Budget Prévisionnel 2019/2020 (Annexe 3)

Le Trésorier Général, Christian Cussac, présente le Budget Prévisionnel 2019/2020. Ce Budget concerne la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Ce dernier a été constitué en cohérence et en harmonie avec les différentes actions programmées par le District.

Nous allons essayer de pérenniser notre Partenariat sur les différentes manifestations sportives de la Saison. Nous continuons à développer le Football Féminin sur le Département ainsi que le Futsal avec les Finales Futsal qui se dérouleront à l'amphithéâtre de Rodez.

Nous allons continuer à aider les Clubs (Arbitrage, Stages Educateurs, Stages Arbitres, Arbitrage Club, Labellisation, Equipes Féminines, le Projet Accompagnement Club sans oublier le Programme Educatif Fédéral).

Le budget est en équilibre, sans augmenter la masse globale.

Le Président remercie Christian Cussac pour ces explications et demande à l'Assemblée si des questions sont à poser. En l'absence, il passe au vote du Budget Prévisionnel 2019/2020.

Résolution n°4 : Adoption du Budget Prévisionnel 2019/2020.

Vote : adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés (89 clubs, 243 voix)

9 – Construction du bâtiment District (Annexe 4).

Le Président, Arnaud Delpal rappelle à l'Assemblée le déroulé de la construction du bâtiment District. Il rappelle les points suivants à l'Assemblée. Le District Aveyron Football sera :

- Un centre de formation de proximité sur le Nord de l'Occitanie.
- Avoir des moyens matériels et humains adaptés pour assurer ses missions de facilitateurs de projets Clubs.
- Etre au centre de l'Aveyron et au cœur d'un complexe sportif.

Il présente à l'Assemblée les plans du futur District ainsi que son implantation d'ensemble au cœur du complexe sportif de la Roque. (Annexe 4)

10 – Approbation du prêt bancaire pour le nouveau bâtiment District

Le Président, Arnaud Delpal, présente à l'ensemble des Clubs le montage financier et revient sur les principales sources de financement du nouveau bâtiment District.

Après présentation, il demande aux Clubs s'ils ont des questions. En l'absence, il demande aux Clubs de se prononcer pour la validation d'un prêt bancaire pour la somme de 200 000 Euros (Deux cent mille Euros) auprès de la banque Crédit Agricole.

Résolution n°5 : Approbation d'un prêt bancaire à hauteur de 200 000 € afin de financer le nouveau bâtiment District.

Vote : adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés (89 clubs, 243 voix)

11 – Quelques Rappels

Le Président, Arnaud Delpal, rappelle à l'Assemblée l'importance de mettre en avant le travail de l'ombre des bénévoles des Clubs Aveyronnais. Aussi, il les invite à participer massivement au challenge MDS qui récompense les dirigeants avec un voyage et la participation à la Finale de la Coupe de France à Paris.

Il invite aussi les Clubs à remplir le dossier de demande de médailles afin de mettre en avant les bénévoles méritants des Clubs.

12 - Allocutions des personnalités invités

Jean François Angles, Président du CDOS de l'Aveyron, remercie le Président, Arnaud Delpal, pour son invitation à cette Assemblée. Il rappelle son attachement au Football, 1^{er} sport en Aveyron et confirme les craintes du Président sur le CNDS et la création de l'Agence Nationale du Sport.

Jérôme Boscari, Président du Tarn et Garonne, remercie Arnaud Delpal pour son invitation. Il explique aux représentants des Clubs Aveyronnais les avancées sur plusieurs sujets concernant la Ligue Occitanie suite à l'élection de Jean-Claude Couailles à la Présidence le 3 novembre 2018 : l'ETR, l'harmonisation des services administratifs et financiers sur les sites de Castelmaurou et Montpellier, le CTR de Castemaurou.

Le Président, Arnaud Delpal remercie Jean François Angles et Jérôme Boscari pour leur présence. Arnaud Delpal clôture la 13^{ème} Assemblée Générale d'Hiver en remerciant les clubs présents et en souhaitant à tous de passer une bonne année sportive pleine de réussite.

Paru le 27/05/2020

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Michel Lemourier, Directeur de l'espace de nuit « Le Privilège », nous invite à partager le pot de l'amitié.

Le Président,

Arnaud DELPAL

La Secrétaire Générale,

Aline CHAOMLEFFEL

A handwritten signature in black ink, reading "Chaomleffel." with a horizontal line underneath.

ANNEXE 1

Rapport Financier au 30 Juin 2019

ANNEXE 2

Rapport du Commissaire aux comptes

ANNEXE 3

Budget prévisionnel 2019/2020

ANNEXE 4

Plan du Bâtiment District

ANNEXE 1

Rapport Financier au 30 Juin 2019

ANNEXE 2

Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42 rue du Docteur Théodor Mathieu
CS 93428
12034 Rodez Cédex 9
France

Téléphone : +33 (0)5.65.77.21.60
Télécopie : +33 (0)5.65.77.21.70
Site internet : www.kpmg.fr

District Aveyron Football

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

District Aveyron Football

13, avenue du Ségala

12000 LE MONASTERE

Ce rapport contient 14 pages

Référence : PC/SN



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42 rue du Docteur Théodor Mathieu
CS 93428
12034 Rodez Cédex 9
France

Téléphone : +33 (0)5.65.77.21.60
Télécopie : +33 (0)5.65.77.21.70
Site internet : www.kpmg.fr

District Aveyron Football

Siège social : 13, avenue du Ségala
12000 LE MONASTERE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association District Aveyron Football,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District Aveyron Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour les produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rodez, le 15 novembre 2019

KPMG S.A.

Patrice Corneille
Associé

ANNEXE 3

Budget Prévisionnel pour la Saison 2019/2020

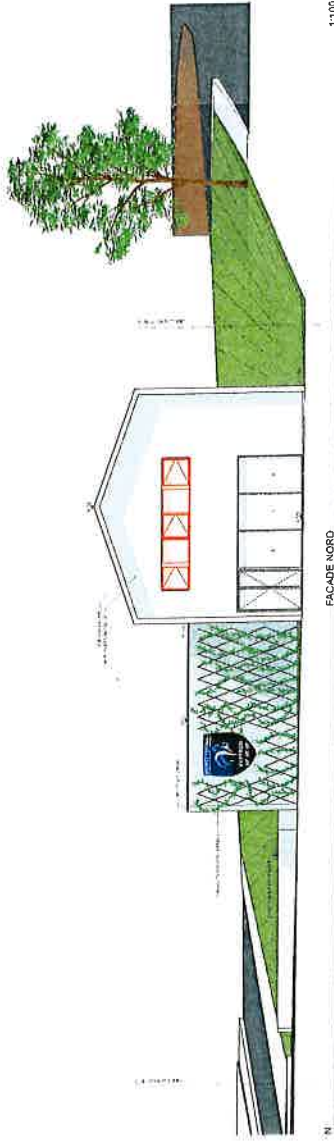


BUDGET PREVISIONNEL 2019/2020

Détail des Charges		Détail des Produits				
	2018/2019	Réalisé 2018/2019	2019/2020	2018/2019	Réalisé 2018/2019	2019/2020
60 - Achats	13 000,00 €	12 760,84 €	8 000,00 €			
Médailles, tablettes	2 000,00 €	4 161,37 €	4 000,00 €			
Autres achats (eau, EDF ...)	5 000,00 €	5 100,92 €	0,00 €			
Fournitures de bureau	6 000,00 €	3 498,55 €	4 000,00 €			
61 - Entretien - Assurances	5 500,00 €	8 023,97 €	31 000,00 €			
Assurance	2 000,00 €	1 936,32 €	2 000,00 €			
Locat. photocop. Entretien matériel/Batim	3 500,00 €	6 087,65 €	5 000,00 €			
Location Batiment District			24 000,00 €			
62 - Autres Charges Externes	161 000,00 €	186 087,00 €	178 500,00 €			
Honoraires	8 000,00 €	8 648,80 €	8 500,00 €			
Dons bénévoles (Fr. Dépl Aband)	30 000,00 €	24 212,39 €	25 000,00 €			
Aide aux clubs		18 459,86 €	20 000,00 €			
Missions	55 000,00 €	58 235,52 €	55 000,00 €			
Divers (Affranch. Téléphone, réception)	15 000,00 €	9 392,56 €	10 000,00 €			
Frais Organisation Coupes/Compétitions	53 000,00 €	67 137,87 €	60 000,00 €			
63 - Impôts & Taxes	15 000,00 €	12 405,00 €	10 250,00 €			
Taxes S/Salaires, T Foncière, Form. Continue	15 000,00 €	12 405,00 €	10 000,00 €			
Serv. Bancaires			250,00 €			
64 - Charges de Personnel	350 000,00 €	347 219,23 €	353 000,00 €			
Salaires bruts, congés payés, Indemnités	245 000,00 €	246 598,50 €	248 000,00 €			
Charges sociales	105 000,00 €	100 620,73 €	105 000,00 €			
65 - Autres Charges de Gestion	500,00 €	249,37 €	37 625,00 €			
661 Intérêt Emprunt			2 200,00 €			
Charges Diverses	500,00 €	249,37 €				
675 Construction ancien DAF			35 425,00 €			
68 - Dotation aux Amortissements	25 000,00 €	18 511,59 €	36 233,00 €			
Charges exceptionnelles	542,00 €	532,00 €	36 233,00 €			
TOTAL DES CHARGES	570 542,00 €	585 789,00 €	654 608,00 €			
70 - Ventes	306 000,00 €	308 032,40 €	309 000,00 €			
Avis de démission	12 000,00 €	12 202,00 €	12 000,00 €			
Cotisations district	18 000,00 €	16 275,00 €	17 000,00 €			
Gestion Licences	50 000,00 €	44 161,50 €	45 000,00 €			
Contrats Divers Partenaires	30 000,00 €	26 000,00 €	30 000,00 €			
Objets Promotionnels	10 000,00 €	4 146,00 €	5 000,00 €			
Ristournes sur Licences	70 000,00 €	63 474,00 €	65 000,00 €			
Amendes, Sanctions, Frais Dossiers	116 000,00 €	135 952,50 €	130 000,00 €			
Autres (Tournois, Homolog., ...)		5 821,40 €	5 000,00 €			
74 - Subventions	78 000,00 €	94 284,16 €	106 000,00 €			
Ligue	10 000,00 €	28 869,00 €	30 000,00 €			
Conventions Objectifs (FFF)	35 000,00 €	37 114,16 €	37 000,00 €			
CNDS	13 000,00 €	13 301,00 €	19 000,00 €			
Conseil Départemental	20 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €			
75 - Autres Produits	183 000,00 €	201 959,61 €	182 000,00 €			
Recettes Compétitions Diverses	65 000,00 €	81 103,29 €	70 000,00 €			
Participations Stages Divers	20 000,00 €	17 070,00 €	15 000,00 €			
Dons + Dépl. bénévoles (Dép. Aband)	30 000,00 €	24 212,39 €	25 000,00 €			
Autres Produits Gestion Courante	2 000,00 €	4 933,93 €	2 000,00 €			
Engagements	66 000,00 €	74 640,00 €	70 000,00 €			
76 - Produits Financiers	3 000,00 €	2 802,32 €	3 000,00 €			
77 - Produits Exceptionnels		5 231,50				
775 Vente Bâtiment DAF						330 000,00 €
777 Quote Part Subvention Construction						13 200,00 €
78 - Reprises Provisions		551,18				
79 - Transfert de charges		65 542,00 €				80 000,00 €
TOTAL PRODUITS	570 542,00 €	694 838,72 €	1 023 200,00 €			

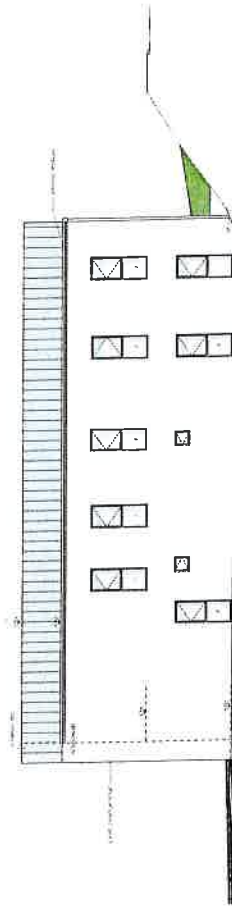
ANNEXE 4

Plan du Bâtiment du District



FACADE NORD

1:100



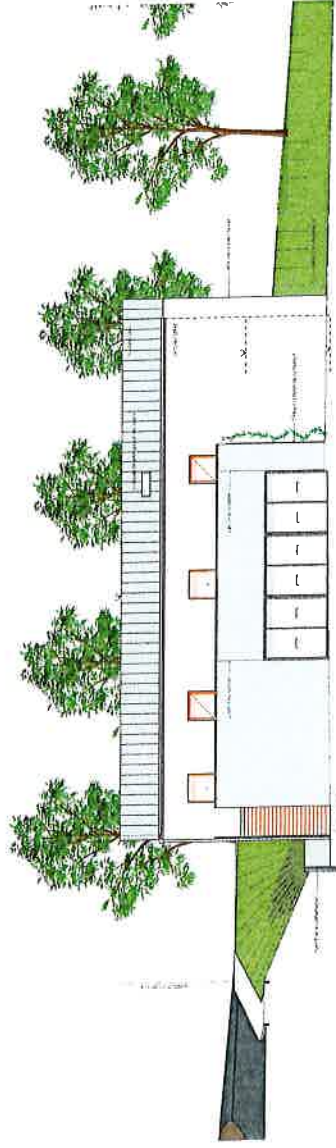
FACADE OUEST

1:100



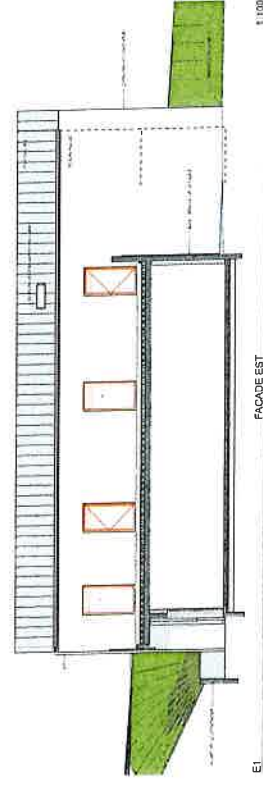
FACADE SUD

1:100



FACADE EST

1:100



FACADE EST

1:100

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

13 Avenue de Ségalat 12000 LE MONASTÈRE

CONSTRUCTION DE BUREAUX

**N°08 A
PRO**
02.08.2019

ROUTE DE LA ROQUE
AVEYRON

LA ROQUE
12850 ONET LE CHATEAU

FAÇADES

ARCHITECTES: HBM ARCHITECTES 37 Rue Sésale 12006 ROQUEZ Tel: 05 65 99 61 00 Fax: 05 65 99 61 00 Email: hbm.architectes@orange.fr
BET: HBM 10 rue des faux 13300 GAGES Tel: 05 65 42 03 41 Email: contact@hbm.fr
BUREAU DE CONTRÔLE: APWAVE ROQUEZ 22 rue du 120ème RI 12003 ROQUEZ Tel: 05 65 75 04 05 Email: hbd@apw.com
C.C.P.T.: APWAVE ROQUEZ 22 rue du 120ème RI 12003 ROQUEZ Tel: 05 65 75 04 05 Email: hbd@apw.com

HBM

ARCHITECTES

Echelle: 1/100

A. 29.11.2019 4 Modifications indiquées sur le plan
Tirage définitif 2.09.2019 allège 15 cm, 1
complément terrasse et escalier modifié
aménagement terrasse, hauteur, escalier modifiés